

CONDITIONS GÉNÉRALES DE BANQUE APPLICABLES À LA CLIENTÈLE DES PARTICULIERS AU 01 JUILLET 2025

I	CONDITIONS GÉNÉRALES DES COMPTES	FCFA / TTC
1.1	Conditions d'ouverture et de clôture de compte	
1.1.1	Conditions d'ouverture (Avec remise de la convention de compte)	
1.1.2	Comptes chèques	Gratuit
1.1.3	Comptes épargnes	Gratuit
1.1.4	Dépôt à terme	Gratuit
1.1.5	Plan épargne logement	Gratuit
1.1.6	Compte joint	Gratuit
1.1.7	Autres types de comptes (comptes Eco; Vie Domestiques, Packages, SOGEPRIMO)	Gratuit
1.1.8	Autres produits d'épargne	Gratuit
1.2	Clôture de compte	Gratuit
1.2.1	Compte chèque	Gratuit
1.2.2	Compte épargne	Gratuit
1.2.3	Dépôt à terme	Gratuit
1.2.4	Plan épargne logement	Gratuit
1.2.5	Compte joint	Gratuit
II	SERVICES RATTACHÉS AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE	FCFA / TTC
2.1	Gestions des comptes	
2.1.1	Conditions débitrices et frais	
2.1.1.1	Commission de mouvement ou débit du compte	5%
	Pour tout cumul d'opération au débit du compte ECO supérieur à 200.000 FCFA/ Mois	
2.1.1.2	Frais de tenue de compte	
	Tarifs mensuels	
	• Compte chèque	4950
	• Compte ECO	990
	• Ivoriens résidents à l'étranger	2 200
	• Client décadé	2 350
	• Package STARTER	1 000
	• Pack HORIZON	7 150
	• Pack CLASSIC	8 545
	• Pack PREMIER	11550
	• Package PRESTIBAD CLASSIC	4000
	• Package PRESTIBAD PREMIER	12000
	• Pack Infinite	40000
	• Pack BANQUE PATRIMONIALE	55 000
	• Compte Professionnel Vie domestique	2 172
	Le Pack STARTER est gratuit la première année	
	• PKICK DIASPORA	65300
	• PKICK Elève Fonctionnaire /an	13860
	Le Pack Elève fonctionnaire est gratuit la première année	
2.1.1.3	Relevé d'Identité Bancaire (RIB)	Gratuit
2.1.1.4	Meilleur taux débiteur appliqué à la clientèle	6%
2.1.1.6	Frais de tenue de compte sur les livrets d'épargne	Gratuit
2.1.1.7	Autres types de conditions débitrices	
	• Forfaitage pour retrait d'espèce dans l'agence qui vient le compte	2750
	• Procuration sur compte	5000
2.1.2	Relève de compte	
	À la demande sur 12 mois	1800
2.1.3	Attestation de solde	16500
2.1.4	Attestation de clôture de compte	25000
2.1.5	Autres types d'attestations bancaires	16500
2.1.6	Attestation de non Redevance	75000
2.1.7	Attestation de redevance	50 000
2.1.8	Frais de timbre pour versement d'espèces en compte	100
2.1.9	Frais pour procuration	5000
2.1.10	Conditions créditrices	
2.1.10.1	Plan d'épargne et autres produits d'épargne contractuelle	Maximum 3,5%
2.1.10.2	Autres dépôts et produits d'épargne	Nous consulter
2.1.10.3	Intérêts créditeurs pour les comptes d'épargne simple /SOGEPRIMO	Min:3,5%
2.1.10.4	Intérêts créditeurs sur les comptes à terme	Min:2,15%
2.1.10.5	Frais de tombée anticipée des Dépôts à Terme	2% du montant de DAT
2.1.10.6	Intérêts créditeurs pour les plans d'épargne et autres produits d'épargne contractuelle	Min 3,5%
2.2	Moyens de paiement	
2.2.1	Chèques	
2.2.1.1	Délivrance de chèqueier	
2.2.1.2	Chèques non barrés/vignettes	20
2.2.1.3	Chèques barrés non endossables	Gratuit
2.2.1.4	Lettre-chèques	Sur devis
2.2.1.5	Chèques de banque sur place	16 500
2.2.1.6	Chèques de banque UEMOA	16 500
2.2.1.7	Frais pour annulation de chèque de banque	16 500
2.2.1.8	Opposition sur chèque ou chèqueier par l'émetteur	
	• Par série de numéros de vignettes successifs	15 000
	• Par série de numéros de vignettes non successifs	15 000
2.2.1.9	Frais de destruction de chèqueier	10 000
2.2.1.10	Délivrance de chèques de guichet (opération de retrait à la caisse sur un compte à vue avec un chèque de guichet)	2000/ opération
2.2.2	Cartes bancaires privative	
2.2.2.1	Renouvellement / Cotisation annuelle	
	• Carte privative (ECLAIR)	
	Première carte	9900
	Seconde carte	7000
2.2.2.2	Carte bancaire internationale	
	VISA HORIZON	
	Première carte	15 000
	Seconde carte	10 500
	VISA CLASSIC	
	Première carte	30 000

	Seconde carte	21 000
	VISA PREMIER	
	Première carte	70 000
	Seconde carte	50 000
	VISA PLATINUM	
	Première carte	175 000
	Seconde carte	87 500
	VISA INFINITE	
	Première carte	280 000
	Seconde carte	140 000
2.2.3.3	Confection de carte en urgence	Nous consulter
2.2.3.4	Frais de re-confection de carte (sauf défectuosité)	Voir tarif carte
2.2.3.5	Rédédition du code confidentiel	5 500
2.2.3.6	Demande d'autorisation pour dépassement de plafond	10 000
2.2.3.7	Opposition sur carte	
	• Par le client : perte, vol ou fraude sur la carte	11 000
	• Par la banque : usage abusif (particulier)	Gratuit
2.2.3.8	Levée d'opposition sur carte	5 500
2.2.3.9	Prestations Services monétiques (consultation/édition de solde; consultation/ édition de soldes/historique)	Gratuit
2.2.3.9.1	Retrait d'espèces dans les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)	Gratuit
	Distributeurs Automatiques (DAB) de la banque du client	
	Distributeurs Automatiques (DAB) autres banques locales (GIM)	500
	Distributeurs Automatiques (DAB) dans la zone UEMOA (GIM)	500
	Distributeurs Automatiques (DAB) hors zone UEMOA (GIM)	2,2% Min:2 750
	Distributeurs Automatiques (DAB) par Cartes étrangères hors zone UEMOA (GIM)	3 500
2.2.3.9.2	Services accessibles via les Guichets Automatiques de Banques / Distributeurs	
	• Consultation/édition de solde dans la banque du client	Gratuit
	• Consultation de solde dans les autres banques locales	500
	• Consultation de solde dans l'UEMOA	500
	• Consultation de solde Hors Zone UEMOA	500
2.2.3.9.3	Palements	
	• Dans la zone UEMOA	Gratuit
	• Hors zone UEMOA	2,2% par transaction
2.2.4	Virements et prélèvements	
2.2.4.1	Virements	
2.2.4.1.1	Virement interne reçu ou émis (de compte à compte dans la même banque)	Gratuit
2.2.4.1.2	Virement sur place vers un tiers (RTGS)	6600
2.2.4.1.3	Virement entre agences en faveur d'un tiers	Gratuit
2.2.4.1.4	Virement dans l'UEMOA (SICA)	5500
2.2.4.1.5	Encaissement de virements nationaux, communautaires et internationaux	Gratuit
2.2.4.1.6	Mise en place de Virement Permanent local ou autre	
	• Création du dossier	Gratuit
	• Exécution des opérations	Gratuit
2.2.4.1.7	Vers Société Générale Côte d'Ivoire	Gratuit
2.2.4.1.8	Vers Confrères	5000
2.2.4.1.9	Modification de Virement Permanent	5000
2.2.4.1.10	Mise à disposition de fonds	Mini 6 000 / Maxim 30 000
2.2.4.1.11	Domiciliation de salaires	Gratuit
2.2.4.1.12	Prélèvements	Gratuit
2.2.4.1.13	Mise en place de l'autorisation de prélèvement	
	• Création de dossier	Gratuit
	• Exécution de l'opération	Gratuit
2.2.4.1.14	Impayé prélèvement	2200
2.2.4.1.15	Forçage sur présentation prélèvement	5500
2.2.4.1.16	Frais de rejet impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions	34 650
2.2.4.1.17	Impayé issu d'une remise (imputable au bénéficiaire)	6600
III	SERVICES BANCAIRES	FCFA / TTF
3.1	Dates de valeurs appliquées	
3.1.1	Remise de chèque même banque	Crédit au plus tard J+1
3.1.2	Virement Reçus	Crédit au plus tard J+1
3.1.4	Remise d'effets à l'escompte	Crédit à J+1
3.1.5	Virements émis, domiciliation d'effets, paiement de Chèques	Débit J-1
3.1.6	Versement et Retrait d'espèce	J (Versement)/ J (Retrait)
3.1.7	Livrets d'épargne	Crédit: premier jour de la quinzaine suivant/ Débit: premier jour de la quinzaine précédent
3.2	Frais liés aux services bancaires	
3.2.1	Emission chèque de banque en FCFA	16500
	• Si RTGS	6 600 /Ligne
3.2.2	Emission chèque de banque en autre devise	voir opération avec l'étranger
3.2.3	Demande d'opposition	11 000
3.2.4	Incident sur compte Avis à Tiers Détenteur (ATD), (Saisie-arêt)	55 000
3.2.5	Dépôt d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet (hors acquittement de frais de timbre fiscal	Gratuit
3.2.6	Modification d'intitulé de compte	Gratuit
3.2.7	Changement d'éléments constitutifs du dossier du client, notamment d'identification	
3.2.8	Frais de saisie attribution Avis à Tiers Détenteur (ATD)	
	• Frais de traitement de saisie de créances/ Avis à Tiers Détenteurs (ATD) sur solde débiteur	55 000
	• Frais de mainlevée saisie attribution/ Avis à Tiers Détenteurs (ATD)	55 000
3.2.9	Retrait d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet, à l'exception des opérations par chèques de guichet	Gratuit
3.2.10	Retrait avec chèque de guichet dans une autre ville	2 000/Agence
IV	SERVICES DE BANQUE A DISTANCE	FCFA / TTF
4.1	Avis de débit et de crédit par voie électronique	Gratuit
4.2.1	Accès au service de consultation et de gestion de compte sur internet	Gratuit

4.2	Banque en ligne (Application mobile et web CONNECT)	
4.2.1	APPLI CONNECT (abonnement mensuel)	2 200 hors package
4.2.2	Virement électronique vers un autre établissement bancaire (Via CONNECT)	1000/Ligne de virement
4.2.3	Retrait sans carte (via CONNECT)	1% du montant de la transaction
4.2.3	Virement électronique permanent (via CONNECT)	1000/Ligne de virement
4.3	Banque par téléphone	1 500/Mois
4.4	Services SMS (MESSALIA)	
4.4.1	Formule Hebdo Simple	1 000/Mois
4.4.2	Formule Hebdo événementielle	1 500/Mois
4.4.3	Formule Hebdo Simple ou événementiel sur compte épargne	2 000/ Trimestre
V	GESTION DES INCIDENTS DE PAIEMENTS	FCFA / TTF
5.1	Frais de déclaration d'opposition à la Banque Centrale	10 000
5.2	Frais de mainlevée d'opposition à la Banque Centrale	Gratuit
5.3	Frais d'impayés	34 650
5.4	Frais d'injonction	7 150
5.5	Duplicata lettre d'incident de paiement	5 500
5.6	Frais d'impayé au remboursement	Nous consulter
5.7	Frais d'échéance impayée (selon périodicité)	Nous consulter
VI	OPÉRATIONS DE CHANGE	FCFA / TTF
6.1	Achat et vente de billets de banque(par compte/par caisse)	
6.1.1	Achat de billets de banque en Euros	Gratuit
6.1.2	Vente de billets de banque en Euros :	
	• Frais de dossier (uniquement par caisse)T2	6 000
	• Commission de changeT1	2%
	• Tob/taxe sur opération bancaire(T1+T2)*10%	10%
6.1.3	Achat et Vente de billets de banque en autre devise (par caisse/par compte)	
	• Tob/taxe sur opération bancaire(T1+T2)*10%	10%
	• Frais de dossier (uniquement par caisse)T2	6 000
	• Commission de changeT1	2% Min:3 000
VII	OPÉRATIONS DE CREDIT	FCFA / TTF
7.1	Crédit à la consommation (MTD**marge)	
	Prêt Personnel Ordinaire	
	• Frais de dossier	Min:20 000 Max:500 000 ; 2,4%
	• Taux d'intérêt	
	durée de 12,18, 24, 36 mois	8% à 13,5%
	durée de 37, 48 ou 60 mois	9% à 14%
	durée de 61,72 ou 84 mois (fonctionnaires, agents de l'Etat, employés EPN, corps habillés, entreprises protocolaires et concessionnaires)	9,25% à 12,50%
	Assurance Décès Emprunteur(ADE) (Décès, invalidité)	1,1% du capital restant dû
7.2	Facilité de caisse ou découvert ponctuel non contractualisé	14,75%
	Le montant maximum du prêt à la consommation est de 500.000 FCFA, montant ramené à 200.000 FCFA pour les prêts courants. Les frais de dossier sont calculés sur le montant du prêt et payés en une fois lors du déblocage des fonds	
7.3	Autres Crédits à court terme	
7.3.1	Rappel plus	
	Le montant maximum du crédit est de 600.000 F CFA et le maximum de 300.000 F CFA. L'étalement est de 75% maximum du salaire net mensuel prélevé avant sur 10 000 F CFA supérieurs	
	• Taux d'intérêt	10,8%
	• Fond de garantie	2,2% du capital
7.3.2	Crédit Express	
	• Frais de dossier	Min:350 000 Max:2,4% à 2,75%
	• Taux d'intérêt	13,2%
7.3.3	Découvert confirmé sans gage espèces	Nous consulter
7.3.5	Découvert confirmé avec 100% de gage espèce	10,75%
7.3.6	Découvert Avance Conventionnelle de Trésorerie (ACT)	Nous consulter
7.3.7	Découvert sur compte	
	• Frais de dossier	Min:10 000 Max: 1 000 000
7.3.8	Découvert en Compte Spécial Clientèle Banque Patrimoniale	
	• Frais de dossier Première mise en place	1 000 000 HT
	• Frais de dossier Renouvellements	500 000 HT
7.4	Crédit à l'habitat (MTD**MARGE)	
	Prêt personnel immobilier	
	• Frais de dossier	
	5 000 000 - 25 000 000	1,5% Max:500 000
	Supérieur à 25 000 000	1% Max:500 000
	• Taux d'intérêt	
	durée comprise entre 3 et 10 ans	8,25% à 9,55%
	durée comprise entre 11 et 20 ans	8,50% à 9,80%
	• Assurance Décès Emprunteur (ADE) (Décès, invalidité)	0,75% du capital restant dû
	• Assurance incendie	0,05%
	Frais de remboursement anticipé	3% avec un minimum de 50 000 FCFA.
	Opération immobilière agréée au compte de l'Etat	
	• Frais de dossier	1,65%
	• Taux d'intérêt	9,0%
	• Assurance Décès Emprunteur (ADE) (Décès, invalidité)	0,75% du capital restant dû
	• Assurance incendie	0,05%
	La durée de remboursement du CDMH est comprise entre 11 et 20ans, le CDMH maximum du logement est de 20.000.000 TTC, s'il s'agit d'une construction individuelle, l'appart personnel est de 10% et le revenu mensuel maximum du ménage de 800.000 FCFA.	
7.5	Autres opérations connexes aux crédits	
	Frais de main levée d'hypothèque	55 000

	Demande d'édition de tableau d'amortissement	Voir ci-dessus
	Assurance sur prêts Particuliers	Gratuit
VIII	OPÉRATIONS AVEC L'ETRANGER	FCFA / TTF
8.1	Chèques reçus de l'étranger	
8.1.1	Chèque en Euros :	
	• Frais de dossier	6000
	• Frais d'envoi DHL	34 000
	• Port lettre	1100
8.1.2	Chèque en autre devise :	
	• Frais de dossier	6000
	• Frais d'envoi DHL	Min:27 000 Max:34 000
	• Port lettre	1000
	• Commission de change	0,11% Mt. Inf. à 1 500 000/0,22% Mt. Sup. à 1 500 000
	Les remises de chèques à l'encaissement de montant supérieur à 150.000 FCFA (228,67 Euros), très sur la France, sont soumises à 0,15% de frais de correspondant (minimum 21 Euros, maximum 76 Euros). Le délai d'encaissement estimé pour toute remise de chèque.	
8.2	Chèques émis à l'étranger	
8.2.1	Chèque de banque en Euros:	
8.2.1.1	Frais dossier	
	• Pour tout montant < ou = 500 000	11 000
	• Pour tout montant > 500.000 (Y compris autorisation de change alors obligatoire)	17 600
8.2.1.2	Commission de transfert	1,375%
8.2.1.3	Taxe de transfert	0,6%
8.2.1.4	Frais SWIFT	7700
8.2.1.5	Autorisation de change	6000
8.2.2	Chèque de banque en autres devises (Excepté le dollar américain) :	
8.2.2.1	Frais dossier	
	• Pour tout montant < ou = 500 000	11 000
	• Pour tout montant > 500 000 (Y compris autorisation de change alors obligatoire)	17 600
8.2.2.2	Taxe de transfert	0,6%
8.2.2.3	Autorisation de change	6000
8.2.2.4	Frais SWIFT	7000
8.2.2.5	Commission de change	0,11% Mt. Inf. à 1 500 000/ 0,22% Mt. Sup. à 1 500 000
8.3	Transferts émis vers l'étranger	
8.3.1	Virement en Euros :	
8.3.1.1	Frais dossier	
	• Pour tout montant < ou = 500 000	11 000
	• Pour tout montant > 500 000	17 600
8.3.1.2	Taxe de transfert hors UEMOA (TTHU)	0,6%
8.3.1.3	Autorisation de change	6000
8.3.1.4	Frais SWIFT	7000
8.3.1.5	Commission de transfert	1,25%
8.3.2	Virement en autres devises	
	• Frais dossier/Frais SWIFT/Autorisation de change (voir virement > 500.000 FCFA/Taxe de transfert hors UEMOA (TTHU)/Commission de transfert	Voir ci-dessus
	• Commission de change	0,11% Mt. Inf. à 1 500 000/0,22% Mt. Sup. à 1 500 000
8.4	Transferts reçus de l'étranger	
8.4.1	Virement en FCFA	Gratuit
8.4.2	Virement en Euros	Gratuit
8.4.3	Virement en autre devise	
	• Frais dossier	Gratuit
	• Commission de change	Gratuit
IX	AUTRES SERVICES (DIVERS)	FCFA / TTF
9.1	Frais de recherche de documents (en unité)	
9.1.1	De 0 à 30 jours	5 500
9.1.2	De 30 à 60 jours	5 500
9.1.3	De 60 à 90 jours	5 500
9.1.4	Plus d'un (01) an	11 000
9.1.5	Supplément par photocopie	275
9.2	Boîte à lettres	Gratuit
9.3	Location Coffre-fort	
9.3.1	Petit	
	• Dépôt	200 000
	• Frais annuels de location	66 000
9.3.2	Moyen	
	• Dépôt	300 000
	• Frais annuels de location	132 000
9.3.3	Grand	
	• Dépôt	400 000
	• Frais annuels de location	264 000
9.4	Reproduction de clé	Gratuit
9.5	Successions	
9.5.1	Frais d'ouverture de dossier de succession	22 000
9.5.2	Frais de dossier de succession (au règlement selon l'actif)	2,2% Max 2 000 000
9.5.3	Frais de tenue de compte	2350
9.5.4	Frais relatif saisie-arêt/avis à tiers détenteur ou opposition administrative	55 000
9.6	Actes (garanties)	
9.6.1	Enregistrement / droit simple	
	Droit	25 000
	Timbre	500 par page et par nombre d'exemplaire
	Commissions	Montant des timbres + (10% du montant)
9.6.2	Enregistrement / droit hors délai	
	Droit	36 000
	Timbre	1 000 par page et par nombre d'exemplaire
	Commissions Montant des timbres + (10% du montant)	Montant des timbres + (10% du montant)
9.6.3	Inscription des garanties au RCCM	
	PV de dépôt	5000
	Scan	2000

	Commissions	2000
9.6.4	Frais Annexes	
	• Montant compris entre 1 et 300 000	0,15% du montant du prêt +frais. Min 6000 Max 10.000
	• Montant compris entre 300 001 et 1 000 000	0,10% du montant du prêt +frais. Min 6000 Max 10 000
	• Montant compris entre 1 000 001 et 2 000 000	0,50% du montant du prêt +frais. Min 6000 Max 10 000
	• Montant supérieur à 2 000 000	0,02% du montant du prêt +frais. Min 6000 Max 10 000
9.7	Autres types de services	
9.7.1	Opérations du marché primaire	
9.7.1.1	Commission de structuration et d'arrangement d'opérations financières de marché	[0,8 % - 2 %] Montant levé
9.7.1.2	Commission de placement de titres	[0,7 % - 1,75 %] Montant placé
9.7.1.3	Frais d'introduction en bourse	<= 10 625 000 Fcfa Forfait
9.7.2	Opérations du marché secondaire	
9.7.2.1	Achat/Vente	0,8 % max. avec min. 1 000 Fcfa Montant de la transaction
9.7.2.2	Gestion sous Mandat (Achat/Vente)	0,6 % max. avec min. 1 000 Fcfa Montant de la transaction
9.7.2.3	Opération pour le compte d' OPCVM	0,4 % max. avec min. 1 000 Fcfa Montant de la transaction
9.7.2.4	Commission de courtage sur transactions sur dossier	0,8 % max. avec min. 1 000 Fcfa Montant de la transaction
9.7.3	Conservation de titre et tenue de compte	
9.7.3.1	Commission de conservation:	[0,26 % - 0,5 %]
	• Droit de garde des clients ordinaires (Valeur du portefeuille d'actifs conservés)	<= 10 millions Fcfa : 0,5 % par an, avec un minimum de 1 250 Fcfa / trimestre
		> 10 millions Fcfa : 0,26 % par an, avec un minimum de 1 250 Fcfa / trimestre
	• Droit de garde du portefeuille en gestion sous mandat (Valeur du portefeuille d'actifs conservés)	0,26 % par an
	• Droit de garde du portefeuille des OPCVM (Valeur du portefeuille d'actifs conservés)	<= 10 millions Fcfa : 0,5 % par an, avec un minimum de 1 250 Fcfa / trimestre
		> 10 millions Fcfa : 0,25 % par an, avec un minimum de 1 250 Fcfa / trimestre
9.7.3.2	Commission de gestion sous mandat	[1,4 % - 2,0 %] par an pour les Corporates
	• Commissions de gestion sous mandat (Valeur du portefeuille sous gestion)	[0,8 % - 2,0 %] par an pour les personnes physiques
9.7.4	Autres Services	
9.7.4.1	Commission de transfert de titres (Forfait par ligne)	0,5 % du portefeuille avec un minimum de 10 000 Fcfa et un maximum de 34 375 Fcfa
9.7.4.2	Commission de valorisation	0,0075% / Trim (Valeur du portefeuille)
9.7.4.3	Commission CREMPF	0,0025% / Trim (Valeur du portefeuille)
9.7.4.4	Accès à la Bourse en ligne	Fcfa 1 100 / mois
9.7.4.5	Transaction Déplacées	Nous consulter
9.7.4.6	Nantissement de titres	0,25% min. Fcfa 10 000
9.7.4.7	Main levée sur titres nantis	0,25% min. Fcfa 10 000
9.7.4.8	Succession	
	• Vente de titres	0,8% Max avec min. Fcfa 1 000
	• Transfert externe	0,2% Max Fcfa 34 375
	• Transfert interne	0,3%
9.7.4.9	Attestation & Certificat	
	• Attestation de propriété	FCFA 20 000 / attestation
	• Attestation de titres en dépôt	FCFA 20 000/ attestation
	• Attestation d'IRVM	FCFA 10 000/ attestation
	• Création de certificat de titres	FCFA 5 000/ Certificat
9.7.5	ASSURANCES	
9.7.5.1	Assurance CERTICOMPE an	Min:5 000 Max: 18 000
	Primes en fonction de l'option choisie, de l'âge de l'assuré et du montant du capital à reverser	
	Assurance prévoyance obsèques Primes en fonction de la formule choisie, de l'âge de l'assuré et du montant du capital à reverser	
9.7.5.2	• IACONFORT an Min:218.250 Max: 1.746.000	Min:7 000 Max:280 000
	• IACONFORT PREMIUM mois	Min:20 613 Max: 164 050
	• IACONFORT PREMIUM an	Min:218 250 Max: 1 746 000
9.7.5.3	Assurance des moyens de paiement	15
	• QUIETIS Plus an	